

## Réunion du 26 février 2024

Absente : Virginie MONTALI

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

### Travaux au cimetière :

L'agglo a fourni un devis estimatif de réfection des allées dans le cimetière ancien (montant arrondi à un total de 57 000 € HT). Un dossier de demande de DETR a été déposé comme prévu lors de la dernière réunion (date limite de dépôt le 15 février). En attente d'une réponse de la préfecture. Si la réponse est favorable, une demande d'aide sera faite au département.

Plafond d'assiette de 50 000 €, donc une 1<sup>ère</sup> tranche sera déposée (partie ancienne du cimetière)

### Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 :

Le maire informe de la similitude des comptes de gestion de la Trésorerie et des comptes administratifs de la commune. Le conseil valide les comptes de gestion.

Chaque élu a été destinataire d'un condensé du compte administratif 2023 de la commune et de la caisse des écoles :

<b>2023</b>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Excédent année N-1</i>	<i>Excédent à affecter</i>
<b>Caisse des Ecoles</b>	73 876,54	66 131,05	13 538,18	5 792,69
<b>Commune fonctionnement</b>	391 055,28	492 707,81	14 660,36	116 312,89

### **Commune investissement 2023**

<i>Dépenses</i>	524 856,92	<i>Recettes</i>	560 857,25
Déficit année N-1	287 174,76	Année N-1	-----
Restes à réaliser	806 780,00	Restes à réaliser	725 670,00
<i>Total</i>	1 618 811,68	<i>Total</i>	1 506 242,01

SOLDE : déficit de 112 569,67

On comble ce déficit avec les 116 312,89 € d'excédent de fonctionnement, la différence (3 743,22 €) sera reportée en fonctionnement de 2024.

Gérard TOURNEIX, 1<sup>er</sup> adjoint procède au vote, le maire s'étant retiré. Le compte administratif est voté.

Gérard TOURNEIX présente une petite analyse financière. (1.39% d'endettement : commune qui se porte très bien ; 5.79 années pour se désendetter, ce qui est faible)

### Affectation des résultats :

Le maire soumet au vote l'affectation des résultats sur les prochains budgets primitifs :

- 1) 5 792,69€ pour la caisse des écoles,
- 2) pour le budget principal, 112 569,67 € affectés au besoin de financement de l'investissement et 3 743,22 € à reporter en fonctionnement.

Le conseil vote à l'unanimité l'affectation des résultats.

### Construction d'un réservoir à Orliaguet

Le bureau SOCAMA a déposé pour le compte du syndicat du Puy des Fourches un permis de construire un réservoir à Orliaguet, comme il avait été évoqué précédemment. Le conseil consulte les plans.

### Travaux hôtel-restaurant :

Pour l'aide financière du Département, une 1<sup>ère</sup> demande est faite au titre du volet énergétique, pour un montant de travaux et maîtrise d'oeuvre de 351 817 € HT, soit une subvention de 82 547 €.

Sur les travaux : les menuiseries extérieures ont été changées (bar, cuisine, entrée), en attente de la couleur définitive. La chaudière a été livrée, la cuisine est fermée.

Souci au niveau de la chambre communicante : il n'est pas possible de la réaliser.

Il y aura un supplément menuiserie (plancher salles de bain à refaire) et chauffage (radiateurs dans la salle de restaurant)

Rappel : réunion de chantier tous les mardis matin à 9h.

### Amélioration énergétique :

Concernant le bloc espace culturel/mairie/école-cantine, une convention est à signer avec Corrèze Ingénierie pour le bilan énergétique (visite le mercredi 6 mars). Le montant de la prestation est de 2 750 € HT. Une subvention (80 %) est à solliciter auprès du Département.

Le conseil valide la signature de la convention et donne pouvoir au maire ; délibère favorablement pour la demande de subvention.

### Couverture presbytère :

Corrèze Ingénierie a confirmé qu'on devait avoir recours à un architecte.

Proposition : le conseil valide la proposition de contacter le cabinet TERTIO de la Gare de Corrèze.

### Pose d'une passerelle :

Carole BRIDIER est en train de finaliser le dossier (il manque une coupe en travers de la passerelle dressée par La Gare Architectes). La demande de permis d'aménager sera déposée aussitôt après. Affaire à suivre

### Epicerie API :

De la rencontre organisée en mairie le 14 février dernier, il ressort que ce type d'épicerie (40 existantes) :

- Dispose de 700 produits référencés,
- A un accès avec badge
- Utilise un système de paiement par carte bleue ou application sur portable

Elle nécessite une emprise foncière de 150 m<sup>2</sup> (16 ml de long x 9 ml de large), hors stationnement (4 places dont 1 PMR). C'est la mise en place d'une rampe PMR qui agrandit l'emprise nécessaire.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est délivrée pour 20 ans, à raison de 600 €/an. La collectivité subventionne le groupe API à hauteur de 3 000 € en plus du terrain.

Le conseil trouve l'idée plutôt bonne. Il ne reste qu'à trouver un terrain... vers cars CHEZE, mais la largeur semble insuffisante, terrain LICCARDI, plus haut vers la Maisonneuve ou les Gouttes ?

Affaires diverses :

- Participation financière au voyage de l'école à Bugeat. La commune propose 1 000 € sur un voyage de 2 734 €.
- Délibération pour organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2024 (pour une durée de 3 ans) : dérogation pour 4 journées. Le conseil valide.
- Loyer grange RATHONIE (368 €/an actuellement, demande pour 500 €). Le conseil valide ; l'association son et lumière qui occupe le local (stockage des costumes) veut participer.
- Visite jury villages fleuris. Le jury revient cette année, puis après tous les 5 ans.
- CR réunion avec les pétitionnaires de Charissou. Réunion houleuse, mais un accord semble s'être dessiné avec les chasseurs et Antonin CHEZE qui a signalé que les clubs de 4x4 incriminés ne passeraient plus ...
- Terrains sollicités par JP VINATIER : après discussion et vote, la Mairie n'est pas vendueuse.
- Agglomérée le 7 avril (RV le mardi 27 février à 10 h 30 à la mairie).
- Elise NOILLAC intervient à propos du groupe de travail « déchets » à l'Agglo ; 3 groupes sont constitués. Groupe 1 (grille tarifaire) avec Gérard TOURNEIX, Groupes 2 (redevance communale) et 3 (services spécifiques) : Elise NOILLAC et Jérôme BOURDEIX.
- Jean-Jacques MONTEIL signale les abus des forestiers qui interviennent sans aucune déclaration. A vu avec la société DESTAMPES pour ne pas utiliser la piste des forages du Breuil. Problème aussi sur la voirie de Lestrade Sud.
- France Bleue Limousin viendra sur Gimel faire son émission matinale le mercredi 6 mars depuis la mairie.
- Délibération pour modifier le tableau des effectifs : le conseil délibère favorablement
- Rappel : réunion publique sur le PLU vendredi 1<sup>er</sup> mars à 18 h à l'espace culturel avec Mme MANIERE du bureau DEJANTE.